

GYMNASSE MULTISPORTS DE VESIGNEUL-SUR-MARNE

DÉTAILS DES PRESTATIONS COMPRISES DANS LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ACOUSTIQUE

DESCRIPTIF DES MISSIONS ACOUSTIQUES PAR PHASE

Avant Projet Sommaire

- Recherches et études sur la base du programme et de la réglementation (Norme NF P 90-207 *Acoustique des salles sportives*), afin de fixer les contraintes au niveau :
 - des durées de réverbération ;
 - des bruits des équipements ;
 - de l'isolation entre les différents volumes ;
 - de l'isolation de façade.
- Remise d'un mémoire au format PDF uniquement, comportant pour chaque local la valeur chiffrée des critères acoustiques ci-dessus et une étude comparative des différentes solutions concernant :
 - la durée de réverbération ;
 - l'isolation aux bruits aériens et aux bruits de chocs ;
 - les niveaux de bruit d'équipement dans les grands volumes ;
 - les niveaux de bruit d'équipement dans les bureaux, les espaces de repos et les logements, les salles de musique, les studios, etc. ;
 - les niveaux de bruit dans la cuisine, le restaurant.
- Réunion (1) de coordination avec la maîtrise d'œuvre.

Avant Projet Définitif

- Étude à partir des plans architecte des solutions retenues concernant les différents points présentés en phase APS.
- Récapitulatif du mémoire au format PDF uniquement, comportant pour chaque local la valeur chiffrée des critères acoustiques retenus par le maître d'ouvrage à partir des documents présentés en phase APS et une étude des solutions concernant :
 - la durée de réverbération ;
 - l'isolation aux bruits aériens :
 - des façades ;
 - des différents locaux les uns par rapport aux autres ;
 - les niveaux de bruit d'équipement dans les locaux réservés aux activités sportives.
- Choix du type de protection par rapport :
 - aux bruits extérieurs ;
 - aux bruits intérieurs entre salles ;
- Aucune réunion n'est prévue à ce stade.

ECHOLOGOS

PRO – DCE

- Rédaction au format PDF uniquement, du CCTP acoustique performanciel tous Corps d'État comprenant les paragraphes suivants :
 - Documents de références – lois – règlements recommandations ;
 - Caractéristiques des ouvrages ;
 - durées de réverbération ;
 - isolements par rapport à l'extérieur ;
 - isolement entre locaux ;
 - bruits des équipements (aériens et solidiens) :
 - à l'intérieur ;
 - à l'extérieur.
 - Solutions – Prescriptions par lots (exemple de décomposition) :
 - Lot Gros œuvre
 - Lot Plâtrerie
 - Lot Charpente
 - Lot Menuiseries extérieures, murs rideaux, couverture bardage
 - Lot Ossatures métalliques
 - Lot Menuiseries intérieures
 - Lot Faux plafonds
 - Lot Revêtements de sols souples
 - Lot Chauffage – Climatisation – Ventilation
 - Lot Plomberie – Sanitaire – Protection incendie
 - Conditions d'acceptation des variantes de chantier ;
 - Conditions de vérification des caractéristiques acoustiques des ouvrages :
 - Période de préparation ;
 - En cours de chantier : mesurages ;
 - En fin de chantier : essais de réception.
- Fourniture à l'économiste d'une description des produits concernés ;
- Réunion (1) de coordination avec la maîtrise d'œuvre.

VISA

- Fourniture, pour chaque lot, d'une liste de documents devant faire l'objet d'une approbation du BET acoustique.
- Suivi des plans d'exécution et de chantier des entreprises.
- Vérification de leurs notes de calculs acoustiques, tout particulièrement en ce qui concerne les niveaux sonores intérieurs et extérieurs dus à la ventilation/climatisation.
- Délivrance de visas sur tous les documents reçus faisant partie de la liste fournie.

DET

Période de préparation

- Participation à l'élaboration du plan de chantier (emplacement des machines bruyantes, etc.) pour le respect des règlements départementaux ou communaux ;
- Réunions techniques de mises au point en début de chantier avec l'architecte, les BET et les entreprises des lots techniques (plans de réservations, etc.).

ECHOLOGOS

Chantier

- Études des plans de chantier, des échantillons et des P.V. fournis par les entreprises et mises au point des solutions de détail et rendu de ceux-ci aux entreprises concernées ;
- Participation aux réunions de chantier sur les lots importants (plaquiste, etc.) et à la demande du maître d'œuvre (2 réunions prévues) ;
- Exercice d'une vigilance acoustique sur les ouvrages, notamment en prévenant sur les ouvrages déjà réalisés les risques de dégradation par d'autres entreprises.

AOR

Mesurages des critères fixés dans les objectifs notamment durée de réverbération, intelligibilité et bruit de fond des équipements.

Pour les isolements :

- mesurages systématiques pour les très forts isolements ;
- mesurages par sondage pour les autres locaux moins primordiaux.

PROPOSITION D'HONORAIRES

Cette proposition a été établie à partir de l'examen des documents fournis à ce jour.

APS..... 500,00 € HT

APD..... 800,00 € HT

PRO..... 1 200,0 € HT

La complexité d'un gymnase permet de limiter notre mission aux trois phases précédentes.

Néanmoins, si la maîtrise d'ouvrage le souhaite, nous vous présentons notre demande d'honoraires pour les phases suivantes :

VISA..... 600,00 € HT

DET..... 900,00 € HT

AOR 950,00 € HT

Conditions d'exécutions du marché :

Les plans nous seront fournis au format DWG. Des pièces écrites provenant d'autres bureaux d'études pourront être demandées. Ces documents pourront nous être fournis sous forme papier ou informatique au format PDF texte (à l'exclusion de formats PDF image).

Les documents remis au client seront exclusivement fournis au format PDF texte.

Toutes les missions non définies précisément dans cette proposition feront l'objet de devis ultérieurs.

Conditions générales :

Une phase ne peut être réalisée si les phases précédentes ne l'ont pas été.

Le montant de chacune des phases est révisable aux conditions du marché.

Les montants des différentes phases sont forfaitaires, que les réunions aient été effectuées ou non.

Cette proposition est valable deux mois.

Fait à Livry-Louvercy, le 7 février 2014

